

---

## ANALYSE LINGUISTIQUE D'UN TITRE DE PRESSE : ILLUSTRATION D'UNE NORME

Marie-Éva de Villers\*

---

*La presse écrite constitue un observatoire privilégié de la vie du langage, de l'usage réel de la langue. Relativement à la norme de la communauté à laquelle elle s'adresse, son interaction est à double sens : la presse doit se conformer aux usages linguistiques valorisés par son lectorat, mais elle façonne aussi ces usages par l'influence qu'elle exerce, par le rôle exemplaire qu'elle joue. Reflets et modèles de la société tout à la fois, les titres de presse permettent d'étudier de près l'évolution de la langue, de dater certains changements, de les situer géographiquement, de dégager certaines tendances, de circonscrire des traits définitoires de la norme linguistique d'un groupe culturel donné.*

*À ces fins, nous avons procédé à l'analyse comparative d'un corpus journalistique québécois (ensemble des articles du quotidien *Le Devoir* de l'année 1997) et d'un corpus de référence français (ensemble des articles du quotidien *Le Monde* de l'année 1997), des titres de presse destinés à un lectorat, toutes proportions gardées, relativement comparable afin de mettre en lumière certains des usages linguistiques propres au français de la presse écrite contemporaine du Québec.*

*Nous étudierons dans les textes du *Devoir* les conditions d'emploi de québécismes issus du fonds français, l'imbrication des registres familier et courant, les écarts stylistiques de connivence, pour ainsi dire, qui caractérisent l'écriture de certains éditorialistes et chroniqueurs soucieux de se démarquer des journalistes tenus de mettre en scène l'information strictement, sans bruits rédactionnels.*

*Nous examinerons ensuite quelques néologismes que nous baguerons comme le font les biologistes avec les*

---

\* Marie-Éva de Villers est directrice de la qualité de la communication à l'École des hautes études commerciales de Montréal et auteure du *Multidictionnaire de la langue française*.

*oiseaux migrateurs afin de suivre leur cheminement au fil des années de part et d'autre de l'Atlantique, car la presse est l'un des véhicules de la néologie. Inscrite dans l'actualité, elle est une messagère d'avant-garde qui concourt à diffuser et à légitimer de nouveaux usages.*

*Nous rechercherons également les interférences visibles et moins visibles de l'anglais et du français – emprunts directs, emprunts sémantiques et calques – et tenterons de voir comment les quotidiens québécois et français se démarquent à cet égard.*

*Enfin, nous recenserons les nouveaux féminins de la presse écrite et nous nous attacherons à mesurer les effets des recommandations officielles relativement à quelques formes en concurrence (ex. : chercheur/chercheuse) dans les corpus québécois et français.*

*Les textes des journaux et périodiques ont le double mérite d'être parfaitement circonscrits dans le temps et dans l'espace. Ainsi est-il possible de réunir des corpus complets d'une même année de référence, mais de provenances diverses (Québec et France, par exemple). La comparaison entre les textes québécois et français d'une même période permet à la fois d'établir des variations spatiales et d'annuler un facteur de variation linguistique lié au temps, répondant en cela aux préoccupations d'Alain Rey (1986 : 26) : « M'inspirant du modèle de Coseriu affiné par Lev Flydal, j'avais proposé une terminologie reflétant les principaux facteurs de variation : temps (chronolectes), espace (topolectes), structure sociale (sociolectes); [...] L'élaboration et la définition d'un code langagier spécifique à l'intérieur du système abstrait de la langue – qu'on appelle ou non "usage" – suppose la prise en compte simultanée de tous les facteurs de variations. [...] D'où la nécessité de ne travailler que par rapport à un "chronolecte" défini. » C'est ce que permet l'analyse de corpus journalistiques circonscrits dans le temps, une analyse qui donne un aperçu des contextes socioculturels dans lesquels les titres de presse sont publiés.*

*Les écrits journalistiques représentent bien le modèle que décrit Jean-Claude Corbeil lorsqu'il fait état du principe de régulation linguistique qui s'exerce au sein de la communauté et qui suppose qu'un consensus s'établisse sur le modèle à suivre. « Ce modèle est illustré soit oralement, par les locuteurs prestigieux [...], soit graphiquement, par la littérature, mais aussi et peut-être surtout par les journaux. » (Corbeil 1986 : 55-61.)*

*Chantal Bouchard va dans le même sens lorsqu'elle affirme que « ce qu'on a écrit au cours des générations sur la langue des journaux, de la radio, puis de la télévision, peut nous fournir les contours de l'image idéale d'eux-mêmes que les gens veulent qu'on leur renvoie » (Bouchard, 1998 : 293).*

*Patrick Charandeau, spécialiste de l'analyse du discours, considère que « la presse écrite représente un domaine tout à fait exceptionnel pour l'analyse des discours à la recherche d'un champ propice au test de ses hypothèses théoriques et à la mise à l'épreuve de ses outils de description : elle est, d'une part, une sorte de laboratoire pour l'étude des transformations socioculturelles des groupes sociaux et des relations entre ces transformations et l'évolution et l'entrelacement des genres discursifs. » (Charandeau, 1988 : 11.) Si la presse écrite et électronique constitue un tel laboratoire, c'est qu'elle favorise l'observation d'une influence réciproque : celle des auteurs, des animateurs sur le lectorat, le public ainsi que celle des lecteurs, des auditeurs sur les journalistes.*

*En effet, nous savons que les journalistes sont des communicateurs exemplaires; ils incarnent fréquemment un certain idéal linguistique et, à ce titre, ils exercent une influence sur le public en matière de langue. Ayant pour mission de décrire l'actualité, ils se situent aux avant-postes de l'information : pour nommer les nouvelles réalités, ils doivent recourir aux néologismes ou, à défaut, aux emprunts. À cet égard, les journalistes contribuent à diffuser les nouveaux usages linguistiques.*

*Par ailleurs, les lecteurs, les auditeurs réagissent vivement aux écarts normatifs qui les heurtent. Cette rétroaction est bien réelle; elle s'exprime directement dans les interventions nombreuses des publics de la presse écrite et électronique, indirectement, par les tirages et les cotes d'écoute. En effet, les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs québécois ne se privent aucunement de donner leur avis linguistique et communiquent fréquemment avec les médias pour dénoncer notamment des emprunts à l'anglais, des impropriétés, des usages fautifs.*

*À titre d'illustration, la manchette du 1<sup>er</sup> mars 2000 du quotidien montréalais La Presse titre à la une : « Plus d'un futur enseignant sur cinq échoue le test de français ». Si la manchette comporte une erreur de syntaxe, le journaliste Marc Thibodeau construit pourtant le verbe correctement dans son article : « Près du quart des candidats qui tentent d'obtenir un poste d'enseignant échouent au test de français [...] ». Quelques jours plus tard, le journal publie une lettre d'un de ses lecteurs : « Je suis un lecteur régulier de votre journal et je déplore les nombreuses fautes qu'il contient. Dans votre numéro du 1<sup>er</sup> mars, vous mettez à la une l'état déplorable de la langue chez les futurs enseignants. Je suis d'accord avec vous, ayant moi-même souvent fait le même constat. Malheureusement, vous vous ridiculisez vous-mêmes en commettant une faute grossière dans votre titre du 1<sup>er</sup> mars : Plus d'un futur enseignant sur cinq échoue le test... , plutôt que échoue au test. Quelle ironie! »*

*Sous peine de disparaître, les journaux et périodiques doivent accomplir leur mission de communiquer adéquatement l'information recherchée, et ce, dans une langue qui se rapproche le plus possible de celle qui est valorisée par leur lectorat. Le titre de presse établit un contrat avec son lectorat qui l'oblige à définir et redéfinir constamment une stratégie langagière qui répondra aux attentes des lecteurs. Il est soumis implacablement à un impératif de satisfaction des besoins des consommateurs d'information : c'est la loi du marché.*

*La langue de la presse écrite est l'expression vivante et, par définition, ancrée dans l'actualité d'une partie des usages linguistiques de la communauté à laquelle les titres de presse sont destinés. Voyons un peu les choix lexicaux faits par Le Devoir afin de plaire à son lectorat.*

### **1. Recours à des québécismes : une stratégie d'expressivité et de séduction**

*Nous observons que les québécismes issus du fonds français représentent un pourcentage relativement faible des mots servant à la rédaction d'un titre de presse tel Le Devoir en 1997. De plus, la fréquence de ces emplois exclusifs au Québec dans le corpus étudié est généralement peu élevée, si l'on exclut certains termes désignant des espèces de la faune ou de la flore de notre territoire ou des réalités administratives, juridiques ou politiques québécoises.*

*Certains de ces emplois lexicaux demeurent usuels et de registre courant en Amérique française alors qu'ils sont passés d'usage dans le reste de la francophonie. Ces québécismes sont neutres, pour ainsi dire : ils ne semblent pas retenus pour leur expressivité particulière ou pour leur valeur stylistique. À titre d'exemple, citons le nom achalandage qui appartient au vocabulaire habituel des auteurs de la presse québécoise.*

*Nous relevons d'autres emplois exclusifs au Québec qui s'inscrivent dans un registre familier et qui sont choisis pour colorer et rendre plus expressifs les textes des chroniqueurs désireux de personnaliser leur style. Ces québécismes ponctuent des textes qui adoptent le ton des échanges familiers, de la conversation.*

*Nous distinguons de ces emplois les québécismes familiers choisis sciemment pour créer une rupture de ton dans des articles, des éditoriaux au ton plutôt soutenu afin de ponctuer une argumentation, une*

démonstration, procédé employé à l'occasion par certains éditorialistes, certains journalistes du quotidien étudié.

### 1.1 Emplois courants au Québec, passés d'usage pour les autres francophones

Certains québécois ont déjà été usuels en français, mais ils sont aujourd'hui des archaïsmes pour les francophones si l'on exclut ceux de l'Amérique. Ces formes lexicales appartiennent à l'usage courant des Québécois qui ne les distinguent pas toujours des mots du français commun à l'ensemble de la francophonie. À titre d'illustration, examinons les contextes d'utilisation et les acceptions des mots *achalandage*, *croche* et *piger*.

Le terme *achalandage* est l'un des emplois lexicaux propres au corpus du quotidien *Le Devoir* dont la fréquence est la plus élevée : en effet, dans l'ensemble des articles de l'année 1997, nous relevons 97 occurrences de ce nom que Littré définissait ainsi dans son *Dictionnaire de la langue française (1863-1872)* : « L'ensemble des chalands ». *Qu'est-ce qu'un chaland? C'est un acheteur, toujours selon Littré qui donne comme exemple : « Ce marchand a beaucoup de chalands, de bons chalands. »*

En l'an 2000, le nom *achalandage* est marqué *Vieux (vx)* dans le *Petit Robert* ou *Vieilli* dans le *Petit Larousse*; s'il est toujours vivant en Amérique française, il constitue l'un de ces mots qu'ont perdu la plupart des autres francophones de la planète. Au Québec, ce nom appartient à l'usage courant et n'est aucunement perçu comme un archaïsme ni comme un mot de registre familier. C'est pourquoi il est employé aussi bien dans les articles des journalistes chargés de rapporter strictement l'information que dans les éditoriaux ou les chroniques où le style est davantage rédactionnel.

Dans *Le Devoir* de 1997, le terme *achalandage* désigne dans un peu plus de 38 % des cas l'ensemble des usagers des transports en commun (métro, autobus, train de banlieue, transport adapté). Dans le secteur du transport (10 % des occurrences), il nomme aussi les voyageurs aériens, ceux qui circulent dans les aéroports, les automobilistes qui empruntent le réseau routier. L'*achalandage* nautique (*achalandage* du canal de Lachine, *achalandage* du port de Halifax) est également représenté. Il est intéressant de constater que le nom *achalandage* est lié au thème du transport une fois sur deux.

Dans le corpus étudié, la clientèle désignée par le nom *achalandage* consomme surtout des biens culturels (musées, festivals d'été, festivals de films, cinéma, théâtre, télévision, librairies) pour un total de 18 % des attestations par opposition à la clientèle habituelle d'établissements commerciaux qui ne représente que 5 % des occurrences (pharmacies, supermarchés, banques, antiquaires). Le terme désigne dans 14 % des attestations des utilisateurs de services publics (établissements hospitaliers, salles d'urgence, cabinets médicaux, organismes gouvernementaux, bibliothèques, piscines publiques). Dans 8 % des cas, le terme nomme l'élément d'actif comptable que les Français et les Belges désignent par le terme emprunté à l'anglais *goodwill* et enfin l'*achalandage* des internautes constitue 6 % des emplois.

Retenons que le terme *achalandage* — complètement absent du *Monde* en 1997 — est très usité dans *Le Devoir* de la même année et qu'il reçoit une extension de sens par rapport à sa signification première. Voyons un autre exemple d'un mot perdu pour les autres francophones, mais qui demeure bien vivant au Québec ainsi qu'en témoignent ses emplois dans le titre de presse étudié.

Au cours de l'année de référence, les journalistes et chroniqueurs du *Devoir* ont employé l'adjectif *croche* à 28 reprises alors que nous ne trouvons aucune attestation de ce mot dans les articles du *Monde* de la même année. Si les éditions de l'an 2000 des dictionnaires *Robert* et *Larousse* ne répertorient plus l'adjectif *croche* — seul le nom féminin désignant la note de musique conserve droit de cité dans ces deux

ouvrages —, par contre, l'adjectif a été usité en français du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle. On le retrouve en effet sous la plume de Rabelais (t. V, p. 72) : « On a dit ongles croches » que cite La Curne de Sainte-Palaye qui donne à l'adjectif le sens de « crochu, recourbé ». Émile Littré répertorie encore l'adjectif dans son Dictionnaire de la langue française au sens propre : « Courbé en crochet. Jambes croches. Genou croche » ainsi qu'au sens figuré : « Avoir la main croche, être d'un naturel rapace ». Dans l'historique qu'il trace, le lexicographe cite des attestations des XVI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ainsi que pour le XVI<sup>e</sup> siècle, une phrase de Montaigne : « La main à demy serrée et les doigts un peu croches [signifiaient] consentement (Mont. II : 231). » Cet emploi français ancien s'est maintenu au Québec.

Les attestations du Devoir de 1997 illustrent bien les différentes acceptions du mot : 1. Crochu, recourbé. « Dans le petit chenal de l'île des Rongeurs, avant la pointe de la Bathure, on peut voir le phalarope au bec croche » (Jean Chartier, 7 août 1997); 2. Qui n'est pas droit. « En plus de paraître affreux avec tous ses poils et ses grandes dents croches » (Odile Tremblay, 3 mai 1997); 3. Détour, méandre (d'une route, d'un cours d'eau). « Maintenant qu'elle a fait tous ses croches, elle nous mène à Natashquan! » (Louise Julien, 10 juin 1997). Par rapport à ces trois acceptions qui sont de registre courant, c'est l'emploi figuré à titre d'adjectif au sens de « erroné, inexact » ou d'adverbe au sens de « n'importe comment, de travers » qui est de loin le plus fréquent : « Des chiffres cités tout croche » (propos du maire Bourque rapportés par Kathleen Lévesque, 16 juillet 1997), « un surf-rock si furieusement tout croche qu'il en était sympathique » (Sylvain Cormier, 20 février 1997). On relève cet emploi de niveau familier sous la plume des chroniqueurs du Devoir, dans des propos rapportés, mais également en éditorial : « ces personnes [...] qui se permettent d'en parler tout croche » (1<sup>er</sup> avril 1997).

Certains québécois sont de nature sémantique, c'est-à-dire que ce sont leurs acceptions qui sont propres au français du Québec. À titre d'illustration, le verbe piger est toujours usité dans la langue familière au sens de « comprendre, saisir par la pensée » pour l'ensemble des francophones, mais il est sorti de l'usage du français standard<sup>1</sup> aux sens de « prendre », de « voler, détourner » qui demeurent courants au Québec.

Dans le corpus du Devoir, nous relevons 30 occurrences du verbe piger qui a tantôt le sens de « prendre » : « Son dilemme est de taille car le rapport Inchauspé est un tout, où elle ne pourra piger au hasard sans défaire l'équilibre » (éditorial, Lise Bissonnette, 3 juillet 1997), le sens de « voler, détourner » : « Ainsi, Québec pourrait permettre à Montréal de piger dans le surplus de la caisse de retraite pour absorber en tout ou en partie la facture de 47 millions [...] » ou encore : « il faut bien piger dans les goussets des contribuables [...] ».

L'éditorialiste et les journalistes du Devoir semblent retenir le verbe piger pour sa valeur expressive malgré son registre plutôt familier et ils l'emploient essentiellement aux sens de « prendre » et de « voler ». Certains auteurs des articles mettent toutefois le verbe entre guillemets pour s'autoriser un emploi jugé peut-être un peu familier : « interdit d'aller "piger" des joueurs de balle qui évoluaient... », « où elle ira "piger" les 2000 employés, temporaires neuf fois sur dix... ».

Ces exemples du corpus journalistique québécois illustrent le maintien du verbe au sens où Balzac l'employait encore : « Vous ne voulez donc pas nous dire où vous pigez tant de monnaie? ».

Le corpus du journal Le Monde ne comprend que trois occurrences de ce verbe pourtant usité en France au sens de « comprendre, saisir », mais probablement de niveau trop relâché pour être largement employé dans ce média.

<sup>1</sup> Le français le plus couramment employé dans l'ensemble de la francophonie.

*Le Petit Larousse n'a ajouté que tout récemment (en 1995) l'acception ancienne accompagnée de la mention « Canada » avec une légère nuance toutefois : « Tirer, piocher. Piger un numéro ». Nous ne relevons aucune occurrence du verbe en ce sens dans le corpus québécois qui donne plutôt au verbe le sens que lui attribuait Balzac, avec ou sans connotation péjorative.*

*Ces emplois lexicaux issus du fonds français, vieillis pour la plupart des francophones, mais toujours usités en Amérique française sont essentiels à la couverture de l'actualité dans le quotidien étudié; ces québécismes appartiennent au registre courant de l'écriture et sont retenus par tous les auteurs du titre de presse.*

## 1.2 Emplois familiers : une langue mi-orale mi-écrite

*Au cours de l'année 1997, les emplois lexicaux québécois de registre familier recensés dans Le Devoir résultent très majoritairement du choix des chroniqueurs littéraires, cinématographiques, musicaux, sportifs, etc. du titre de presse, si nous excluons les attestations relevées dans les propos rapportés. Ces mots et expressions de niveau familier s'inscrivent dans des chroniques plutôt que dans des articles rendant compte de l'actualité et le style de ces textes s'apparente souvent à celui de la conversation.*

*Ces choix des auteurs de chroniques illustrent « la tension permanente entre principe de description et principe d'écriture » (Boyer, 1988 : p. 81) qui caractérise la presse écrite : rendre compte fidèlement, efficacement, informer ou faire œuvre de création en jouant « avec les formes et les codes pour surprendre le lecteur, le séduire ». La recherche du « degré zéro du style » (Boyer, 1988 : p. 72) par le journaliste vise la transparence, l'effacement de l'auteur; elle exclura donc les emplois lexicaux susceptibles de brouiller la communication, de constituer des interférences rédactionnelles.*

*C'est ainsi que les québécismes de registre familier que nous avons répertoriés dans Le Devoir de 1997 sont à peu de choses près absents des textes journalistiques dont l'objet est strictement de mettre en scène l'information. Par contre, l'une des stratégies de séduction pour colorer l'écriture journalistique consiste à puiser dans les ressources et registres multiples de la langue, notamment dans les québécismes issus du fonds français qui appartiennent au registre familier. Ces choix sont l'apanage des chroniqueurs et parfois des éditorialistes du Devoir, en somme, de ceux qui sont des auteurs plutôt que des scribes et qui peuvent écrire leurs textes à la première personne du singulier.*

*Par le recours délibéré à des formes qui n'appartiennent pas au français standard, par l'exploitation des diverses possibilités linguistiques, les chroniqueurs tentent d'établir une connivence avec le lecteur, de donner un ton libre, naturel à leurs textes, celui des échanges familiers. Les lecteurs ne peuvent manquer de percevoir ces ruptures de niveaux de langage qui confèrent aux chroniques une valeur stylistique différente, une écriture originale, caractéristique d'un auteur particulier, d'un chroniqueur qui, contrairement au journaliste, a pour mission d'exposer un point de vue personnel. Ces écarts de registre sont l'une des marques distinctives des chroniqueurs; ils concernent une situation de discours qui s'apparente à celle de la conversation et constituent une certaine rupture dans le style journalistique, celui d'une langue écrite de niveau courant ou soutenu.*

*Pour illustrer ces emplois lexicaux québécois de registre familier, citons les noms bibitte et sa variante bébïtte, couenne, moton, les verbes achaler, garrocher, maganer et peinturer. Les fréquences de ces archaïsmes et de ces dialectalismes issus des parlers angevin, normand, bourbonnais et tourangeau, etc. sont très faibles, le plus souvent inférieures à une dizaine d'occurrences annuellement.*

*Nous dénombrons treize occurrences du nom féminin bibitte et cinq de la variante orthographique bébïtte employés tantôt au sens propre d'« insecte » : « Les hibiscus sont vierges de toutes bibittes » (Danielle Dagenais, 5 septembre 1997) ou « Le chalet offre la même chose avec le confort en plus et les bébïttes en moins » (Marie-Hélène Alarie, 8 août 1997), tantôt au sens figuré d'« animal terrifiant » : « Des bibittes sanguinaires affrontent des héros » (Martin Bilodeau, 14 novembre 1997). Ils peuvent aussi acquérir le sens figuré de « truc, innovation » : « avec le synthétiseur, à une époque où cette bébïtte était vue d'un œil menaçant » (Paule des Rivières, 8 février 1997) et le sens toujours figuré de « problème, trouble psychique » : « des Woody Allen pour cultiver sous globe leurs précieuses bibittes » (Odile Tremblay, 31 décembre 1997).*

*Le nom familier couenne est employé à neuf reprises au cours de 1997 dans Le Devoir pour désigner*

comme au XIV<sup>e</sup> siècle en français la peau du porc ou celle de l'homme : « comme un laboureur des champs a plus dure la coane que le fils d'un roy (Ménagier, II, 5) » cité par Littré. Dans l'édition de 1762 du Dictionnaire de l'Académie, le nom couenne désigne la « peau du pourceau », les auteurs précisant que le nom « se dit aussi de la peau des marsouins ». Le Glossaire du parler français au Canada répertorie la locution figurée avoir la couenne dure au sens de « ne pas céder facilement » et situe son origine dans le Bas-Maine. Outre un emploi au sens propre de « couenne de lard », les emplois du nom couenne sont figurés dans Le Devoir de 1997 et font partie soit de la locution avoir la couenne dure : « les stéréotypes ont la couenne dure » (Serge Truffaut, 28 juin 1997), soit des expressions se faire griller, dorer ou chauffer la couenne : « s'écraser sur le sable à se faire griller la couenne » (Normand Cazalais, 11 janvier 1997), « heureux d'un printemps qui leur chauffe la couenne » (Josée Blanchette, 21 mars 1997).

Le nom masculin moton n'apparaît qu'à deux reprises dans Le Devoir de 1997 et toujours dans l'expression avoir le moton au sens de « avoir la gorge serrée, avoir une boule dans la gorge » : « j'avais le moton. Les larmes faisaient du bien » (Josée Blanchette, 29 août 1997). Le nom moton est un archaïsme en français standard; Littré lui donne le sens de « petites boules produites par la farine au moment où on l'incorpore dans du lait ou un liquide quelconque lorsqu'elle n'est pas délayée préalablement ». On relève des attestations de ce nom en Normandie et dans le Haut-Maine au sens de « petite motte ». Cet emploi qui appartient à la langue orale ne manque pas d'étonner dans une chronique du Devoir.

Citons également le verbe achaler employé au sens de « ennuyer, importuner » : « et ne venez plus nous achaler avec ça » (Jean Dion, 31 mai 1997), dialectalisme répertorié dans le Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois (1992), dans le Dictionnaire angevin et français (1746-1748) de Gabriel-Joseph du Pineau, édition critique par Pierre Rézeau (1989 : 40), ainsi que dans Le Vieux Parler tourangeau (1979).

Nous relevons également quatre attestations du verbe familier garrocher dans des chroniques ainsi que dans une caricature de Garnotte : « on garroche le vote dans le fond de leur zone » (28 avril 1997), « leur cohorte d'ados se garrochant les uns contre les autres à l'avant-scène » (Sylvain Cormier, 6 août 1997). En emploi transitif, le verbe a le sens général de « jeter, lancer » attesté en Anjou, Vendée, Charente, Touraine selon Geneviève Massignon (1962) ainsi que dans le Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle de Godefroy (1880-1902). À l'origine, le verbe a le sens de « jeter des cailloux, lancer des pierres », des roches, nom toujours maintenu au Québec, ayant le sens de « caillou » notamment en Normandie selon Geneviève Massignon (1962 : 117), puis il acquiert une extension de sens pour signifier « projeter » : « c'est à ce moment qu'on a envie de le garrocher au bout de ses bras » (Marie-Hélène Alarie, 10 octobre 1997). Les autres emplois sont pronominaux et figurés : « je vous ai vu au Salon du livre vous garrocher dans la mêlée » (Josée Blanchette, 12 décembre 1997). Les noms de faible fréquence garrochage et garrocheur appartiennent à la même famille.

Le verbe maganer toujours usité au Québec provient des formes de l'ancienne langue maagnier, mabaignier, mebaignier répertoriées notamment par Grandsaignes d'Hauterive dans son Dictionnaire d'ancien français aux sens de « mutiler, blesser » et « maltraiter, tourmenter ». En 1997, dans le quotidien Le Devoir, on a employé ce verbe de registre nettement familier à quatre reprises dont une seule fois dans une chronique pour des raisons d'expressivité : « Pour ce qui est de maganer notre langue, nous ne donnons pas notre place » (Josée Blanchette, 30 mai 1997). Compte tenu du thème traité et du point de vue exprimé, le recours au verbe maganer est tout à fait percutant. Les trois autres occurrences du verbe

ont trait à la parution du recueil de conjugaison *Bescherelle* pour condamner l'intégration du verbe *maganer* dans la nouvelle édition de l'ouvrage.

En 1997, nous ne relevons qu'une seule occurrence du verbe *peinturer* au sens de « *peindre* » dans *Le Devoir* : « *j'ai l'intention de peinturer ma salle de bain orange tango comme les murs du resto* » (Josée Blanchette, 31 octobre 1997) et une autre occurrence dans une chronique sportive reprise de la *Presse canadienne* où le verbe est employé dans l'expression *peinturer les coins* dans des propos rapportés. Toujours usité au Québec, le verbe *peinturer* n'a plus que le sens de « *barbouiller, peindre maladroitement* » pour les autres francophones et il est vieilli au sens de « *couvrir de peinture* ». Nous ne relevons aucune attestation du verbe dans l'ensemble des articles du *Monde* de 1997.

Fait intéressant, dans le « *Mot du jour* » du 16 juin 1997 de *La Presse*, Paul Roux signale que « *peinturer, au sens de couvrir de peinture, est devenu un archaïsme en France, où ce verbe veut désormais dire barbouiller. Il n'y a donc plus qu'au Canada qu'on retrouve la distinction entre peindre un tableau et peinturer un mur. Par ailleurs, le canadianisme familier se peinturer dans le coin a le sens de se tirer dans le pied.* » La chronique linguistique est relativement bien suivie puisque des huit occurrences du verbe *peinturer* relevées dans *La Presse* au cours de 1997, le verbe est employé une seule fois au sens de « *peindre* »; dans les sept autres cas, le verbe appartient à des propos rapportés ou fait partie de l'expression *peinturer dans le coin* claquée sur la locution anglaise « *to paint oneself into the corner* » au sens de « *se mettre dans le pétrin* » ou « *se tirer dans le pied* » ainsi que l'indique Paul Roux. Dans le périodique *L'Actualité*, nous ne relevons aucune attestation du verbe *peinturer* au cours de l'année 1997.

Ces emplois lexicaux propres au français du Québec appartiennent davantage à la langue orale qu'à la langue écrite; c'est pourquoi ils ne figurent généralement pas dans les articles des journalistes, ces scribes de l'information dont le style est volontairement minimal et de registre courant. Les chroniqueurs qui les retiennent le font à dessein pour donner un ton convivial à leurs textes, pour établir une certaine connivence avec leurs lecteurs, un lectorat qui admettra ces mots familiers dans le contexte d'une chronique, mais non nécessairement dans celui d'un article ou d'un titre.

### 1.3 Emplois lexicaux stylistiques : une mise en valeur efficace

*Dans le vieux parler tourangeau, des emmanches, ce sont des embrouilles, des complications. Pour l'éditorialiste du Devoir, les amanchures québécoises sont de même nature que les emmanches tourangelles. Le nom amanchure figure dans le Glossaire du parler français au Canada (1930 : 32-33) au sens de « disposition, situation, arrangement, le plus souvent bizarres ou fâcheux ». Les auteurs rattachent ce nom au dialectalisme emmanchure de l'Anjou dont le sens est voisin : « imbroglio, conjoncture singulière ». Dans un éditorial intitulé « Le PLQ en mal de crédibilité », le nom de niveau très familier tranche véritablement : « Les amanchures successives auxquelles se raccroche M. Johnson étant répudiées l'une derrière l'autre chez les autres fédérés ou ne recueillant qu'indifférence, elles le desservent au Québec et font grandir, dans la population, le cynisme même qu'il voudrait désamorcer » (Lise Bissonnette, 7 mars 1997). Ce choix lexical crée une rupture de ton qui amplifie l'argumentation. L'éditorialiste s'est manifestement employée à assembler ces mots de registres distincts afin de frapper l'imagination de ses lecteurs, de retenir leur attention. Effectivement, le résultat est frappant.*

*Nous relevons un autre exemple de même type, le dialectalisme s'épivarder. Dans le Poitou, la Touraine, le Haut-Maine, le verbe pronominal a tour à tour le sens de « nettoyer leurs plumes, en parlant des oiseaux » ou de « se prélasser ». Dans les éditoriaux ou dans Les Actualités du Devoir, le verbe a plutôt le sens de « se disperser » ou de « s'éparpiller » : « Comme il est plus facile de s'épivarder que de mettre de l'ordre dans le chaos [...] » (Lise Bissonnette, 24 mai 1997), « En cette ville affligée d'un maire jardinier préférant s'épivarder à l'étranger [...] » (Josée Legault, 16 juillet 1997) ou encore « une société dont le développement est abandonné à toutes les puissances (financières, patronales, syndicales et tutti quanti) qui s'épivardent sur la place publique » (Jean Pichette, 2 octobre 1997).*

*Le recours à des québécoïsmes nettement perçus par le lectorat comme des mots de style familier ou d'un emploi régional correspond à une stratégie différenciatrice. Il s'agit de choix délibérés des rédacteurs de titres de presse dont la compétence linguistique est généralement réputée et qui, en conséquence, peuvent se permettre des écarts normatifs de connivence afin de rendre leurs écrits plus originaux, plus frappants, plus expressifs. Lorsque ces emplois lexicaux sont insérés dans des textes dont le registre est soutenu, le contraste est d'autant plus frappant.*

## 2. Néologismes

*La presse a pour objet de dire l'actualité; elle doit donc en adopter le langage. Par sa fonction, elle incarne tout particulièrement les usages réels du français contemporain : selon Pierre Lerat, « le français des quotidiens présente l'intérêt particulier de véhiculer les "mots-témoins" du moment » (Lerat, 1988 : 157). Anne-Marie Houdebine observe également que les professionnels des médias semblent particulièrement sensibles à la possibilité d'évolution de la langue parce qu'ils ont le désir d'être actuels et, pour eux, « la langue est cet indice qui fait signe de leur contemporanéité aux autres » (Houdebine, 1988 : 141).*

L'examen du vocabulaire informatique employé dans les quotidiens étudiés — plus spécifiquement le vocabulaire d'Internet — nous permet de dater les nouveaux emplois et nous offre une coupe transversale de l'implantation des néologismes ainsi que de l'évolution de leur diffusion.

C'est à la fin de 1997 que nous relevons dans *Le Devoir* les premières attestations du nom courriel; le néologisme apparaît principalement dans les chroniques informatiques, mais aussi sous la plume de Lise Bissonnette : « Si vous vous y êtes remis avec le courriel, qui remplace le coûteux interurbain, conservez-vous vos missives ou les mettez-vous au rebut? » (éditorial du 19 décembre 1997). À cet égard, *La Presse* a devancé quelque peu *Le Devoir* puisque nous relevons déjà en 1996 six occurrences du terme courriel, et ce, exclusivement dans les chroniques informatiques du quotidien.

Ces premières attestations dans la presse quotidienne montréalaise coïncident avec la parution de la deuxième édition enrichie du *Vocabulaire d'Internet* de l'Office de la langue française (OLF) où figurent notamment le terme courriel à titre d'équivalent de l'expression *electronic mail* parallèlement aux synonymes courrier électronique et messagerie électronique, le verbe télécharger pour traduire *to download*, le nom webmestre comme équivalent de *webmaster*. Soulignons que ces néologismes sont aussi proposés dans *Le grand dictionnaire terminologique* de l'OLF diffusé dans Internet.

Nous avons dénombré dans les quotidiens *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Monde* les occurrences des termes courriel et e-mail, télécharger et download, webmestre et webmaster en 1997, puis en 1999, afin de mesurer la diffusion de ces néologismes informatiques proposés par l'OLF dans la deuxième édition du *Vocabulaire d'Internet* publiée en 1997.

#### Fréquences des néologismes courriel, télécharger et webmestre en 1997 et en 1999 dans *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Monde*

	courriel / e-mail		télécharger / download		to webmestre / webmaster	
<b>1997</b>						
<i>Le Devoir</i>	6	49	20	0	0	2
<i>La Presse</i>	18	70	76	2	7	1
<i>Le Monde</i>	0	46	62	0	1	2
<b>1999</b>						
<i>Le Devoir</i>	105	4	51	0	7	0
<i>La Presse</i>	232	23	77	4	9	2
<i>Le Monde</i>	2	207	76	2	10	9

Dans les quotidiens montréalais étudiés, nous observons une adoption très rapide des néologismes préconisés par l'OLF dans son *Vocabulaire d'Internet*. Ce sont les chroniqueurs informatiques qui ont

*été les premiers vecteurs de cette nouvelle terminologie. Spécialistes du domaine, ceux-ci ont pour mission de vulgariser l'information utile aux lecteurs, d'établir des ponts entre ce nouveau secteur d'activité et les lecteurs du titre de presse où leurs chroniques sont publiées. Puis ces nouveaux mots essaient dans les autres chroniques et les articles des journalistes : de termes spécialisés de l'informatique, ils deviennent progressivement des mots de la langue courante qui passent aussi dans le vocabulaire des utilisateurs des nouvelles technologies de l'information.*

*En deux ans, la progression du terme courriel est saisissante dans Le Devoir comme dans La Presse alors qu'inversement le terme anglais e-mail bat en retraite, les seules occurrences relevées en 1999 figurant dans les dépêches de l'AFP, dans des articles repris des journaux parisiens Le Monde ou Libération ou ayant trait à des marques, à des adresses électroniques. En France, le terme proposé par l'Académie française mêl a été complètement boudé par les journalistes du Monde qui ont adopté e-mail ou mail dont nous relevons 207 attestations en 1999.*

*Le terme télécharger qui traduit le verbe anglais to download a eu du succès aussi bien dans les titres de presse montréalais que dans le quotidien parisien; dès 1997, les journalistes le substituent au terme anglais qui est pratiquement absent des corpus journalistiques étudiés. Le nom webmestre est plus spécialisé et ses occurrences sont donc moins nombreuses; néanmoins on constate également son implantation en remplacement de webmaster dans les quotidiens Le Devoir et La Presse dès 1997 alors que, dans Le Monde, les formes française et anglaise sont en concurrence.*

*L'examen du nom réseautage dans le corpus journalistique québécois révèle une évolution semblable : le terme appartient d'abord au domaine informatique pour dépasser ce secteur et désigner le maillage des entreprises ou des particuliers. Citons également les néologismes québécois dépanneur, décrochage scolaire, décrocheur, téléavertisseur qui supplantent complètement dans Le Devoir les convenience store, drop-out, drop out ou dropout, pager ou paging unit. Ces nouveaux usages sont absents du corpus journalistique français. Fait à souligner, le dépanneur a remplacé le convenience store non seulement pour les francophones, mais aussi pour les anglophones du Québec!*

*En ce qui a trait aux néologismes préconisés par l'OLF, notamment en matière informatique, nous observons que la presse quotidienne adopte rapidement certaines des recommandations de l'organisme dans ses chroniques spécialisées, puis dans l'ensemble de ses articles. Elle joue certainement un rôle de premier plan dans la diffusion et la légitimation des nouveaux usages.*

### **3. Interférences de l'anglais et du français dans un titre de presse**

*Les interférences de l'anglais et du français s'exercent à divers degrés : il peut s'agir aussi bien d'emprunts formels, d'emprunts sémantiques que d'emprunts syntaxiques à la langue anglaise. Les emprunts directs du français à l'anglais peuvent être dictés par les réalités juridiques, administratives ou politiques à désigner, par des innovations techniques ou autres non encore dénommées en français ou par le simple choix de locuteurs bilingues. Dans tous les cas, ce type d'emprunt est fait en connaissance de cause. Par contre, les emprunts de sens à l'anglais – communément nommés faux amis – ou les calques de structures syntaxiques, qui sont proportionnellement plus nombreux que les emplois de mots anglais dans le corpus étudié, ne résultent pas de choix conscients des auteurs. Les interférences de l'anglais s'exercent alors à l'insu des auteurs parce que les mots qu'ils emploient ont une forme apparemment française.*

#### **3.1 Emprunts formels à l'anglais**

*Dans les articles du Devoir de 1997, nous relevons 56 occurrences du terme coroner. Ce nom emprunté*

à l'anglais qui, d'après *Le Petit Robert*, l'avait lui-même emprunté à l'ancien normand *coroneor* « représentant de la Couronne » désigne une réalité québécoise liée au droit anglais. Plus précisément, le coroner est l'officier public nommé par le gouvernement provincial et possédant des pouvoirs judiciaires, qui est chargé de faire enquête et rapport dans les cas de mort violente ou dont la cause est inconnue. Ainsi les lecteurs du *Devoir* ont pu lire : « les travaux de l'enquête du coroner porteront sur trois éléments, soit le véhicule, son conducteur et la route » ou « c'est dans des circonstances purement accidentelles qu'un marin indien a perdu la vie, lundi à La Baie, près de Chicoutimi, a conclu l'enquêteur Carol Laberge dans le rapport qui sera soumis au coroner André Bergeron ». Les journalistes du *Devoir* ne peuvent faire l'économie du terme coroner, ce québécisme d'emprunt essentiel à la couverture de l'information, parce qu'il désigne une réalité juridique canadienne originaire du droit anglais.

Au cours de l'année 1997, le terme *affidavit*, qui appartient au vocabulaire juridique anglais, n'apparaît qu'à deux reprises dans les articles du *Devoir* : une fois dans des propos rapportés, une seconde fois sous la plume d'un journaliste : « ces membres du club de l'âge d'or Les Goélands ont chacun signé un affidavit dans lequel ils affirment avoir été trompés et pris au piège [...] » (Brian Myles, 8 octobre 1997). C'est au latin que les juristes anglais ont emprunté le nom *affidavit* au sens de « déclaration sous serment ». En français standard, le terme *affidavit* a un sens très restreint : il désigne une déclaration solennelle relative à des valeurs mobilières. Dans *Le grand dictionnaire terminologique*, l'Office de la langue française préconise le remplacement de l'anglicisme *affidavit* par l'expression *déclaration sous serment*. On ne retrouve cet emprunt qu'exceptionnellement dans le titre de presse étudié.

Il en est autrement du nom masculin *caucus* qui est essentiel à la couverture de l'actualité politique québécoise et dont on trouve de multiples occurrences dans les articles du *Devoir* de 1997, aussi bien sous la plume des journalistes que dans des propos rapportés : « lors d'une réunion tumultueuse, le caucus a décidé hier de demander au comité exécutif du RCM de reconsidérer sa position adoptée jeudi dernier » (Kathleen Lévesque, 18 novembre 1997) ou selon des propos de M. Daniel Johnson : « Le gouvernement se lève, communique avec l'opposition, on en parle au caucus, on est d'accord, on vote ». Le terme *caucus*, absent du corpus journalistique français étudié, est un emprunt à l'anglais américain qui l'avait peut-être lui-même emprunté à une langue amérindienne. Ce nom, très usité au Québec, a le sens de « convoqués en vue de discuter des problèmes du parti et d'élaborer une ligne de conduite commune » (Villers, de, 1997 : 249). Par extension de sens, il signifie aussi une réunion de groupe en vue d'une concertation ainsi qu'en témoigne cet extrait du *Devoir* : « Au moment de mettre sous presse, les syndicats étaient toujours en caucus pour formuler leur réponse à ces offres » (Isabelle Paré, 25 novembre 1997).

Autre exemple d'emprunt, nous relevons à 62 reprises dans *Le Devoir* de 1997 le nom anglais *columnist* qui n'apparaît pas dans le corpus journalistique français de la même année. Dans le quotidien québécois, le terme désigne toujours un chroniqueur de titre de presse anglais : « En Ontario, par ailleurs, un columnist renommé ironise sur la joie d'être consulté par le gouvernement ontarien » (Gilles Lesage, 27 décembre 1997). Cet emprunt sert à désigner une réalité journalistique du Canada anglais.

Si le mot anglais *backlash* est relativement fréquent dans la langue orale ou familière des francophones du Québec, on n'en relève aucune occurrence dans *Le Monde* et une seule dans *Le Devoir* au cours de l'année 1997 : « Le président d'Intellia croit dur comme fer qu'en continuant de privilégier le matériel, on se dirige rapidement vers un "backlash" informatique auquel se buteront l'industrie et le consommateur. Il est donc temps de se préoccuper du contenu » (Benoît Munger, 10 mars 1997). L'auteur de cette « Entrevue du lundi » dans *Le Devoir* rapporte indirectement les propos d'Alexandre Taillefer, président d'Intellia. Le journaliste n'a pas voulu trahir la pensée de son interlocuteur et, à cette

*fin, il a conservé l'emprunt à l'anglais qu'il a cependant pris soin de mettre entre guillemets afin de ne pas heurter le lectorat du Devoir.*

### 3.2 Emprunts sémantiques à l'anglais

*L'emploi de mots français dans un sens qu'ils ne possèdent pas, sous l'influence de mots anglais qui ont une forme semblable, constituent une forme d'anglicisme plus insidieuse que l'emprunt direct à l'anglais : les anglicismes sémantiques ne correspondent généralement pas à des choix conscients des auteurs. À titre d'illustration, comparons les divers contextes du verbe encourir dans *Le Devoir* et *Le Monde* au cours de 1997.*

*Dans *Le Devoir*, nous relevons 76 occurrences du verbe encourir en notant que dans 66 attestations sur 76 au total (87 %), le verbe est accompagné des noms déficit, dépense, frais et perte alors que l'ensemble des autres compléments (risque, foudres, reproches, etc.) ne représente que 13 % des emplois. Les contextes se répartissent ainsi :*

*a. encourir des frais, des pénalités, des pertes*

*« si elle doit encourir des frais, a assuré M<sup>e</sup> Georges Campeau », « sans lui faire encourir de coûteuses pénalités », « et encourir ainsi d'importantes pertes financières »;*

*b. encourir un risque*

*« fait encourir un risque de décès de 1/1,5 million »;*

*c. encourir les foudres*

*« pourrait lui encourir les foudres de la LNH ».*

En 1997, le corpus journalistique français ne comprend que 24 occurrences de ce verbe et, fait à souligner, dans plus de 60 % des emplois du Monde, c'est le nom *risque* qui agit comme complément d'objet direct. Les contextes se présentent ainsi :

a. *encourir un, des risques*

« *faute d'oser encourir, ensuite, les risques d'une audace tardive* », « *pour ne pas encourir un risque d'inconstitutionnalité* »;

b. *encourir une peine d'emprisonnement*

« *qui lui fait encourir dix ans d'emprisonnement* »;

c. *encourir des reproches*

« *en cause sans encourir le reproche de faire reculer les droits* »;

d. *encourir les foudres*

« *de l'OLP sans encourir les foudres d'une loi d'interdiction* », « *quitte à encourir les foudres de la justice* ».

Il est intéressant de comparer les divers contextes des deux corpus. Dans la presse écrite québécoise, on encourt le plus souvent des frais et des pertes financières et le verbe est de registre courant alors que, dans la presse française, on encourt principalement des risques, mais aussi des reproches, des peines d'emprisonnement, des châtements et des foudres et le verbe, dont l'emploi est trois fois moins fréquent que dans le corpus québécois au cours de la même période, est plutôt de style soutenu.

Les lexicographes français jugent ce verbe de registre littéraire et le définissent de façon assez spécifique. Citons à titre d'exemple la définition du Robert, version électronique :

LITTÉR. Se mettre dans le cas de subir (qqch. de fâcheux). mériter (cf. S'exposer\* à). Encourir une amende, des peines très sévères. « Pour ces crimes, tu as encouru la sentence d'excommunication » (Huysmans). P. p. adj. Les peines encourues.

Si les emplois du corpus journalistique français coïncident parfaitement avec la définition qu'en donnent Le Petit Robert et les dictionnaires français (« s'exposer à »), la plupart des emplois du corpus québécois empruntent à l'anglais les acceptions plus générales de « subir » (ex. : *subir une perte*) ou d'« engager » (ex. : *engager une dépense*) que possède le verbe anglais *to incur*. Propre à l'usage linguistique québécois, cet emprunt à l'anglais de sens que le mot français n'a pas constitue un anglicisme sémantique.

Le corpus journalistique québécois comprend 11 occurrences de l'adjectif *aviseur* qui est totalement absent du corpus français de la même période. L'adjectif accompagne généralement le nom *comité* pour former l'expression *comité aviseur* inspirée de l'anglais *advisory committee* au sens de « comité consultatif ». Le terme *conseiller juridique* a maintenant remplacé l'anglicisme *aviseur légal*, longtemps usité au Québec. Cependant l'adjectif *aviseur* demeure employé pour qualifier un comité le plus souvent nommé par le gouvernement ainsi qu'en témoigne l'exemple suivant : « Québec a été plus loin en créant un comité aviseur, présidé par Jean Martel (président de la Commission des valeurs mobilières du Québec) et assisté de deux fiscalistes indépendants des parties impliquées » (Gérard Bérubé, 6 décembre 1997). Le journaliste qui doit faire état de la création d'un tel comité n'est pas en mesure de recourir à un autre terme.

### 3.3 Calques

*Le calque est une traduction littérale d'une expression anglaise ou l'emploi d'une construction syntaxique propre à la langue anglaise. Les expressions à toutes fins pratiques, prendre pour acquis, bénéfices marginaux sont des exemples de calques fréquents au Québec.*

*Le corpus journalistique québécois comprend très peu d'occurrences de la locution à toutes fins pratiques généralement perçue comme un calque de l'anglais. En effet, dans le corpus du Devoir de 1997, nous ne relevons que cinq occurrences de cette locution dont voici deux contextes : « c'est dire que ces parrains travaillent à toutes fins pratiques bénévolement, en mettant leur expertise au profit de plus jeunes entrepreneurs » et « loin de l'automatisme gestuel de ses débuts, ces tableaux marquent à toutes fins pratiques l'aboutissement d'une démarche sur la couleur d'une grande subtilité ».*

*Il est intéressant de noter que le premier contexte comporte, outre l'expression à toutes fins pratiques, deux autres québécoïsmes sémantiques, soit les noms expertise au sens de « connaissance et compétence d'expert » et entrepreneur au sens de « créateur d'entreprise ». Le Monde de 1997 ne comprend aucun emploi de cette expression qui est directement transposée de l'anglais for all practical purposes au sens de « en pratique, pratiquement, en fait » et les dictionnaires français ne répertorient pas cette locution.*

*La locution à toutes fins pratiques est un calque de l'anglais qui présente une ressemblance avec la locution bien française à toutes fins utiles qui a un sens tout à fait différent, celui de « au cas où, pour servir le cas échéant ». On peut noter une interférence entre ces deux expressions voisines où, par souci de correction, mais de façon erronée quant au sens, on remplace le calque à toutes fins pratiques par l'expression à toutes fins utiles : « les autres secteurs comme la consommation, les immobilières, le détail et les transports sont à toutes fins utiles semblables au graphique des industrielles », « pour le semestre, le bénéfice net fut de 33 000 \$, ce qui à toutes fins utiles est le seuil de rentabilité [...] » et « le projet de loi interdit à toutes fins utiles la publicité sur le tabac [...] ».*

*Cette interférence n'existe pas dans le corpus français où les emplois correspondent à l'acception courante de la locution « pour servir le cas échéant », ainsi que l'illustre l'exemple suivant : « renvoyant aux divers usages de l'empreinte, moyen archaïque mais efficace de conserver des traces, de dupliquer pour transmettre, à toutes fins utiles, en médecine et en criminologie [...] ».*

*L'expression prendre pour acquis inspirée de la locution anglaise to take for granted est absente du Monde en 1997 et nous n'en relevons que trois occurrences dans Le Devoir de la même année dont à deux reprises dans des propos rapportés et cités dans des chroniques sportives et une seule fois dans une chronique informatique : « Pour percer un nouveau créneau, pour entrouvrir la porte sur de nouveaux territoires, il importe de ne rien prendre pour acquis. De foncer. C'est ce qu'ont fait Galilée, Newton, Einstein et les autres » (Michel Bélair, 11 janvier 1997). Souvent dénoncée comme un calque de l'anglais, l'expression a été supplantée par la locution française tenir pour acquis dont on relève 23 occurrences dans Le Devoir de 1997 : « Pouvons-nous tenir pour acquis, comme l'affirme M. Ménard, que les pères peuvent assumer [...] ».*

*Le Monde de 1997 ne contient aucune occurrence de l'expression bénéfices marginaux qui est calquée sur l'expression fringe benefits alors que Le Devoir de la même année n'en compte que 6 : « Il [Yves Michaud] lutte également pour que le président du conseil ne fasse pas partie du personnel de la banque et qu'il ne reçoive pas, en salaire annuel, primes et toute autre forme de rémunération, plus de 20 fois la rémunération moyenne des employés de banque, en incluant les bénéfices marginaux » (Claude Turcotte, 14 octobre 1997). Employé à de rares occasions, le calque bénéfices marginaux, largement usité jadis au*

*Québec, cède peu à peu la place à l'expression avantages sociaux dont on relève 42 occurrences en 1997 dans Le Devoir.*

*Comparons enfin la répartition des emplois des locutions fin de semaine et week-end dans Le Devoir, dans Le Monde et dans les autres titres de presse du Québec. Le corpus du Devoir comprend 416 occurrences du terme fin de semaine alors que celui du Monde en compte 180. Nous constatons que, dans Le Devoir, le terme fin de semaine s'emploie toujours au sens de « week-end », c'est-à-dire « samedi et dimanche, lundi, s'il est férié » alors que, dans Le Monde, ce terme a toujours un autre sens, soit celui de « fin de la semaine », c'est-à-dire « jeudi et vendredi » ainsi que l'illustrent les exemples suivants : « à la base du blitz promotionnel : le concours qui permettra à un couple de Bostoniens d'entendre le maestro Keith Lockhart des Boston Pops diriger l'OSM la fin de semaine du 24 mars » et « On est prêts à négocier le jour, le soir et même la nuit demain et toute la fin de semaine, mais s'il n'y a toujours rien lundi [...] » dans Le Devoir. Le terme fin de semaine a une signification différente dans Le Monde : « Malgré ces interventions, la monnaie nipponne, qui était montée jusqu'à 126 yens pour un dollar mardi, s'est d'ailleurs repliée en fin de semaine pour terminer, vendredi, à 129 yens pour un dollar », « la Bourse de Londres a perdu 0,50 % principalement influencée par les comportements des Bourses américaine et asiatiques, qui l'ont d'abord fortement aidée avant de la faire rechuter en fin de semaine » et « depuis le 10 octobre, chaque fin de semaine à partir du jeudi, les curieux peuvent découvrir près de quatre-vingts courts spectacles de danse, de théâtre ou de musique [...] Après les deux premiers week-ends des Rencontres, la salle [...] est désormais bourrée à craquer chaque soir ».*

*Dans le titre de presse québécois, les termes fin de semaine et week-end sont en concurrence : pour 416 occurrences (42,5 %) du terme fin de semaine, on relève 562 occurrences (57,5 %) du mot week-end. Fait à noter, la proportion des deux emplois concurrents est semblable dans l'ensemble des titres de presse Le Devoir, La Presse, Le Droit, Voir et L'actualité, soit un total de 3730 occurrences en 1997 de fin de semaine (43 %) pour 4948 occurrences de week-end (57 %). Dans Le Soleil, à Québec, les proportions sont inversées : on y relève 1476 attestations du terme fin de semaine (61,5 %) pour 921 attestations du nom week-end (38,5 %).*

**Concurrence des termes *fin de semaine* et *week-end* en 1997  
dans *Le Devoir* (Montréal) et dans *Le Soleil* (Québec)**

	fin de semaine	week-end
<i>Le Devoir</i>	416 (42,5 %)	562 (57,5 %)
<i>Le Soleil</i>	1476 (61,5 %)	921 (38,5 %)

*Certains locuteurs québécois sont réticents à employer le mot week-end même si cet emprunt à l'anglais date du début du siècle (1906, selon le Petit Robert) et qu'il occupe son créneau sans concurrence pour l'ensemble des francophones, à l'exception des francophones d'Amérique. Ceux-ci préfèrent la traduction littérale du terme anglais, soit l'expression fin de semaine. Les journalistes des divers titres de presse doivent tenir compte de ces réticences, car, à défaut de cela, les lecteurs ne manqueront pas de se plaindre. Il en est ainsi de la station de Québec de la Société Radio-Canada qui reçoit régulièrement le vendredi des appels d'auditeurs furieux d'avoir entendu l'animateur de l'émission matinale leur souhaiter « Bon week-end! ».*

*Le traitement distinct des formes concurrentes fin de semaine et week-end dans les quotidiens de Montréal et de Québec illustre bien l'adaptation de ces titres de presse aux sensibilités linguistiques différentes des Montréalais et des Québécois.*

*Nous n'avons donné que quelques exemples d'interférences entre l'anglais et le français dans le corpus journalistique québécois que nous avons étudié. Cependant notre analyse a porté sur un grand nombre d'articles publiés au cours de l'année 1997 par le quotidien Le Devoir.*

*Dans l'ensemble, nous observons que les journalistes tentent généralement d'éviter les mots anglais; s'ils recourent parfois à des emprunts directs, c'est que ces mots désignent des réalités juridiques, administratives, politiques, techniques, etc. qui n'ont pas été dénommées en français ou que les équivalents français proposés ne recueillent pas l'adhésion des lecteurs québécois ou ne sont pas encore suffisamment diffusés pour être compris de tous. Les textes des scribes de l'information sont le plus possible exempts d'emprunts à l'anglais alors que certains chroniqueurs choisiront à l'occasion un mot anglais pour colorer leurs textes, s'offriront quelques écarts normatifs par souci d'expressivité, pour se donner un style ou pour établir une connivence avec les lecteurs.*

*De la même façon, nous constatons que les emprunts sémantiques généralement dénoncés sont évités dans la mesure du possible et graduellement supplantés par les formes françaises correspondantes. Les faux amis dont on relève un grand nombre d'attestations au cours de la période étudiée sont faits à l'insu des auteurs – et probablement des lecteurs – du quotidien. Les mots employés semblent français et il est bien difficile parfois de déceler dans leur emploi l'influence de mots anglais qui ont des formes identiques ou très semblables.*

*Il importe de souligner que, contrairement à d'autres titres de presse français, le quotidien Le Monde évite le plus possible le recours aux emprunts à l'anglais ainsi que nous pouvons le lire dans Le français moderne sous la plume de Daniel Guilbaud (1998 : 240) qui rapporte les propos de la « conscience linguistique » du quotidien parisien, Jean-Pierre Colignon. En réponse à la question « Il doit être bien difficile de ne pas céder à certains courants, dont celui des emprunts à l'américain, qui cause tant d'inquiétudes actuellement [...] La rédaction voit-elle là un problème? », le responsable du service de la correction, Jean-Pierre Colignon, répond : « Oui, cela pose naturellement un problème, puisque le français est en recul sur tous les fronts face à l'anglais. J'essaie donc de n'accepter qu'un minimum de mots anglais. »*

*À l'analyse, il semble que Le Devoir ait une ligne de conduite assez semblable à celle du Monde à l'égard des emprunts à l'anglais dans l'ensemble de ses articles, si l'on excepte certaines chroniques.*

#### **4. Une presse écrite qui reflète bien la féminisation**

*L'accès récent des femmes à des fonctions jadis réservées aux hommes a imposé une métamorphose de l'usage linguistique québécois, une évolution en accéléré puisqu'elle s'est accomplie en deux décennies à peine. Dans une remarquable synthèse intitulée La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique publiée en décembre 1999, les auteurs dressent le bilan qui suit : « Nous avons vu qu'à l'exception de quelques formes qui présentent des particularités sur le plan formel ou connotatif, la féminisation des appellations de personnes a obtenu un large consensus au Québec, société qui joue un rôle de chef de file en la matière. D'autres aires de la francophonie, et parmi les plus influentes, lui ont emboîté le pas, chacune avec ses particularités et ses sensibilités. » (Bouchard, Guilloton et Vachon-L'Heureux, 1999 : 21-22.)*

*Ce large consensus de la société québécoise à l'égard de la féminisation se vérifie pleinement dans la presse écrite du Québec de la fin des années 90 alors que la presse écrite française n'a pas encore suivi le mouvement. En effet, la comparaison de l'ensemble des articles du Devoir et du Monde de 1997 met en évidence de nombreuses appellations féminisées ou formes néologiques féminines qui sont absentes du quotidien français : le corpus étudié reflète clairement une féminisation générale des titres, noms de fonctions ou de métier qui ne s'observe pas dans le corpus journalistique français de la même période.*

##### **4.1 Nouveaux féminins**

*Vingt ans après la publication d'un avis officiel de recommandation relatif à la féminisation des titres et fonctions par l'Office de la langue française (Gazette officielle du Québec, 29 juillet 1979), nous constatons que cet avis est largement suivi dans les articles aussi bien que dans les chroniques du Devoir. Citons à titre d'exemples des nouveaux féminins présents dans ce quotidien montréalais en 1997 et qui ne figurent pas dans le quotidien français Le Monde au cours de la même période : artilleuse, auteure, avironneuse, barreuse, bâtonnière, bijoutière, bioéthicienne, brigadière, cambrioleuse, cascadeuse, chancelière, chercheure/ chercheuse, chineuse, chroniqueuse/ chroniqueuse, cireuse, coauteure, commentatrice, compétitrice, compositrice, confesseuse, curatrice, diététiste, docteure, éboueuse, échevine, échotière, écrivaine, embaumeuse, émeutière, entraîneuse, entrepreneuse, ergothérapeute, fabricante, fossoyeuse, fourmisseuse, golfeuse, gouverneuse, graveuse, hockeyste, ingénieure, joaillière, jongleuse, kayakiste et kayakiste, magicienne, maîtresse, mécanicienne, massothérapeute, mécanicienne, meneuse, metteuse en scène, monologuiste, officière, omnipraticienne, oncologue, orchestratrice, penseuse, politicologue, pompière, praticienne, procureuse, professeuse, programmatrice, programmeuse, psychopédagogue, recherchiste, registraire, réviseuse, sculpteure, sénatrice, sommelière, superviseuse, teinturière, tireuse d'élite,*

*tisserande, traqueuse, violoneuse.*

*Les nouveaux féminins que nous avons relevés constituent une proportion non négligeable des emplois lexicaux propres au français du Québec dans les corpus journalistiques québécois et français que nous avons comparés. Les auteurs de *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres* font un semblable constat : « L'essor de la lexicographie québécoise a privilégié la diffusion des formes féminines qui ont été perçues comme un apport typiquement québécois à la nomenclature du français usuel. » (Bouchard, Guilloton et Vachon-L'Heureux, 1999 : 13). Cette exclusivité sera de courte durée puisque bientôt, huit nouvelles élues du gouvernement de Lionel Jospin réclameront et obtiendront de porter un titre féminin. Ce sera le coup d'envoi pour la féminisation de nombreuses désignations que le quotidien parisien reprendra ultérieurement.*

#### **4.2 Formes concurrentes harmonisées**

*Les formes concurrentes chercheure/chercheuse, chroniqueure/chroniqueuse témoignent des hésitations de l'usage ou des réticences des locuteurs — surtout des locutrices — à l'égard des féminins en -euse souvent connotés négativement. Un journaliste du quotidien montréalais *La Presse*, chargé de rendre compte des recherches universitaires, nous signalait récemment que le titre de chercheure choisi généralement par les rédactrices des textes qu'il citait était toujours corrigé par la rédaction du journal et remplacé par celui de chercheuse, conformément à la liste des féminins recommandés par l'Office de la langue française. La direction de ce titre de presse, dont le tirage est important, contribue ainsi à la diffusion du titre féminin proposé officiellement, et ce, même si ce féminin est peu retenu par les titulaires concernées.*

*Nous avons dénombré dans les quotidiens *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Monde* les occurrences des formes concurrentes chercheure et chercheuse ainsi que chroniqueure et chroniqueuse en 1997 et en 1999 afin de mesurer le succès des féminins recommandés officiellement (chercheuse et chroniqueuse).*

**Fréquences des formes *chercheure* et *chercheuse*, *chroniqueure* et *chroniqueuse*  
en 1997 et en 1999 dans *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Monde***

	chercheure	chercheuse	chroniqueure	chroniqueuse
<b>1997</b>				
<i>Le Devoir</i>	17	13	3	6
<i>La Presse</i>	7	58	7	26
<i>Le Monde</i>	0	23	0	9
<b>1999</b>				
<i>Le Devoir</i>	3	37	2	35
<i>La Presse</i>	7	66	5	34
<i>Le Monde</i>	0	62	0	12

*Les données que nous avons recueillies confirment une nette progression des formes préconisées; nous constatons que la rédaction des quotidiens exerce une normalisation des titres dont l'usage est flottant, et ce, malgré les réticences exprimées à l'égard des féminins en –euse par celles qui portent ces titres.*

*Nous avons recensé également quelques noms féminins qui ne sont pas des appellations d'emploi à proprement parler et qui sont absents du corpus français : bricoleuse, chevalière, épuratrice, frotteuse, grignoteuse, jubilarice, lambineuse, penseuse, prédécesseure, tâcheronne, tarzanne (!), usagère, vadrouilleuse, voyeure, voyeuse. La féminisation se généralise : elle dépasse les appellations de fonctions pour harmoniser genre grammatical et genre naturel et marquer les mots qui désignent ou qualifient des êtres animés.*

*Les féminins innovateurs relevés exclusivement dans la presse écrite québécoise de 1997 témoignent de l'avant-gardisme à la fois des auteurs et des lecteurs des titres de presse étudiés puisque la stratégie langagière de ces médias doit constamment répondre aux attentes du lectorat sous peine de sanction économique. Les articles des journalistes et rédacteurs du quotidien montréalais *Le Devoir*, que nous avons étudié plus spécifiquement, s'inscrivent parfaitement dans la norme québécoise en matière de féminisation et respectent en cela le contrat établi avec son lectorat.*

### **Conclusion**

*La langue de la presse écrite constitue l'expression vivante et, par définition, ancrée dans l'actualité d'une partie des usages linguistiques de la communauté à laquelle les titres de presse sont destinés.*

*La comparaison entre les corpus journalistiques québécois (*Le Devoir*) et français (*Le Monde*) de la même année (1997) met en lumière des emplois lexicaux propres au français du Québec et révèle certaines lignes de conduite linguistiques du titre de presse, certaines stratégies langagières retenues par les auteurs afin de répondre aux attentes du lectorat.*

*Il importe d'abord de distinguer les articles qui ont pour objet d'informer, de rendre compte strictement de l'actualité, des textes de nature plus rédactionnelle tels les éditoriaux et les chroniques qui peuvent se jouer quelque peu des codes pour convaincre, étonner ou séduire les lecteurs. Les textes informatifs adoptent un style minimaliste, car les scripteurs de ces articles doivent s'effacer devant les faits qu'ils rapportent alors que les chroniqueurs et les éditorialistes ont pour mission de s'exprimer, de donner leur avis, de s'affirmer de façon personnelle.*

*Les journalistes-scripteurs recourent généralement à des mots de registre aussi peu marqué que possible; ainsi les québécoïsmes issus du fonds français (archaïsmes ou dialectalismes en français standard) sont limités à ceux qui sont perçus comme respectant le bon usage québécois (ex. : achalandage), à ceux qui sont essentiels à la couverture de l'information parce qu'ils désignent des réalités juridiques, administratives, politiques, géographiques propres au Québec ou au Canada. Par contre, les journalistes-rédacteurs retiendront parfois des québécoïsmes de registre nettement familier pour attirer l'attention, pour surprendre (ex. : emmanchure); on doit cependant noter que la fréquence de ces emplois lexicaux demeure très faible.*

*En ce qui a trait aux anglicismes, la situation est analogue : les emprunts directs à l'anglais sont très restreints et ils sont généralement dictés par le contexte dans les textes informatifs (ex. : coroner) alors que certains chroniqueurs emploieront à l'occasion quelques mots anglais pour des raisons d'expressivité. Seuls certains anglicismes sémantiques – les faux amis – se retrouvent indistinctement dans l'ensemble des textes parce qu'ils ne résultent pas d'un choix conscient des auteurs (ex. : encourir des frais).*

*Il est intéressant de constater que les emprunts de sens à l'anglais qui sont souvent dénoncés sont graduellement supplantés par les formes françaises correspondantes (ex. : prendre pour acquis et tenir pour acquis, bénéfices marginaux et avantages sociaux). S'agit-il d'une forme de correction qui s'exerce soit par les auteurs des textes, soit par la rédaction du titre de presse? Le décompte des faux amis et des formes françaises recommandées le démontre clairement. Le remplacement fréquent de l'expression calquée sur l'anglais à toutes fins pratiques par la locution à toutes fins utiles, qui a un tout autre sens, est un cas intéressant d'hypercorrection : cette reconstruction erronée témoigne du désir des auteurs d'éviter à tout prix les interférences entre l'anglais et le français.*

*Nous avons vu que les articles du titre de presse étudié constituent un vecteur de diffusion des néologismes particulièrement efficace, notamment pour les mots-témoins du vocabulaire d'Internet (ex. : courriel, télécharger). Les auteurs de textes journalistiques qui sont tenus de rapporter les nouvelles réalités doivent pouvoir les nommer : situés aux avant-postes, ancrés dans l'actualité, ils favorisent l'implantation fructueuse des nouvelles terminologies, dans la mesure où elles sont à leur disposition.*

*Les auteurs du quotidien examiné ont également fait preuve d'avant-gardisme en matière de féminisation, probablement parce que cette position était celle que privilégiait le lectorat dans son ensemble. La rédaction va même un peu au-delà des attentes en modifiant parfois les choix des rédacteurs pour harmoniser les formes concurrentes dans le sens des recommandations officielles (ex. : chercheuse). Les nouveaux féminins répertoriés en 1997 dans Le Devoir alors qu'ils sont absents du Monde constituent une proportion non négligeable des emplois lexicaux propres au français du Québec.*

*L'analyse des articles du Devoir de 1997 permet d'esquisser les contours du statut des québécoïsmes issus du fonds français ainsi que des anglicismes – conscients ou non – pour les auteurs et probablement les lecteurs de ce titre de presse. Elle met aussi en lumière la grande réceptivité des journalistes et de la rédaction à l'égard des néologismes et de la féminisation, une réceptivité qui contribue largement à la*

*diffusion de ces nouveaux usages.*

## Bibliographie

### 1. Dictionnaires

ACADÉMIE FRANÇAISE (1762). *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> éd., dans : *L'atelier historique de la langue française* [cédérom].

BERGERON, Marcel, Corinne KEMPA et Yolande PERRON (1997). *Vocabulaire d'Internet*, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Office de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 140 p.

DAVAU, Maurice (1979). *Le Vieux parler tourangeau*, [sans lieu], C.L.D., 507 p.

*Dictionnaire historique du français québécois* (1998). Claude Poirier (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 641 p.

DUBOIS, U. et autres (1992). *Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, tome I, Saint-Jean d'Angely, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest*, 252 p.

FURETIÈRE, Antoine (1984). *Le Dictionnaire universel*, (réimpression de l'édition originale de 1684 précédée d'une biographie de son auteur et d'une analyse de l'ouvrage par Alain Rey), Paris, Le Robert, 3 vol., s.p. et *L'atelier historique de la langue française* [cédérom].

GODEFROY, Frédéric Eugène (1881-1902). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, 10 vol.

GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE, R. (1947). *Dictionnaire d'ancien français*, Paris, Larousse, 592 p.

LITTRÉ, Émile (1863). *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie de L. Hachette et cie, dans : *L'atelier historique de la langue française* [cédérom].

MASSIGNON, Geneviève (1962). *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 2 vol., 980 p.

*Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1993, nouv. éd. remaniée et amplifiée, Paris, Le Robert, 2467 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). *Le grand dictionnaire terminologique, version Internet* [www.olf.gouv.qc.ca].

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques : mai 1979 – novembre 1996*, 1998, Québec, Les Publications du Québec, 361 p.

*Petit Larousse illustré 1998* (1997). Paris, Larousse, 1784 p.

*Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française* (1996). Version électronique du Nouveau Petit Robert, Josette Rey-Debove et Alain Rey (dirs), Paris, Le Robert.

RÉZEAU, Pierre (1989). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français. Dictionnaire angevin et français (1746-1748) de Gabriel-Joseph du Pineau, éd. critique*, Paris, Klincksieck, 469 p.

SAINTE-PALAYE, Jean-Baptiste de La Curne de. *Dictionnaire historique de l'ancien langage français, ou Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XI*, dans : *L'atelier historique de la langue française* [cédérom].

VILLERS, Marie-Éva de (1997). *Multidictionnaire de la langue française*, 3<sup>e</sup> éd. rev. et aug., Montréal, Québec Amérique, XXIV-1533 p.

## 2. Bibliographie générale

- BOUCHARD, Chantal (1998). *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 305 p.
- BOUCHARD, Pierre, Noëlle GUILLOTON et Pierrette VACHON-L'HEUREUX (1999). « La féminisation linguistique au Québec : vers l'âge mûr » dans : *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Éditions Duculot, p. 6-29.
- BOYER, Henri (1988). « *Scripture et écriture dans la communication journalistique* » dans : *La Presse : produit, production, réception*, Patrick Charaudeau (dir.), Paris, Didier Érudition, p. 71-92.
- CHARAUDEAU, Patrick (dir.) (1988). *La presse : produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition, coll. « *Langages, discours et société* », 189 p.
- CORBELL, Jean-Claude (1986). « *Le régionalisme lexical : un cas privilégié de variation linguistique* » dans : *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 55-61 et 293, 294.
- GUILBAUD, Daniel (1998). « *La conscience linguistique du journal Le Monde* » dans : *Le français moderne*, LXVI, n° 2, p. 235-243.
- HOUEBINE, Anne-Marie (1988). « *Elle parle français la presse écrite! ou La Belle au Bois Dormant des analyses de discours* » dans : *La presse : produit, production, réception*, Patrick Charaudeau (dir.), Paris, Didier Érudition, p. 131-150.
- LERAT, Pierre (1988). « *Points chauds dans le français de la presse écrite quotidienne. Ça bouge, ou cela ne change-t-il guère* » dans : *La Presse : produit, production, réception*, Patrick Charaudeau (dir.), Paris, Didier Érudition, p. 151-158.
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1986). *Titres et fonctions au féminin. Essai d'orientation de l'usage*, Québec, 70 p.
- PERGNIER, Maurice (1989). *Les anglicismes*, Paris, PUF, 214 p.
- REY, Alain (1986). « *La variation linguistique dans l'espace et les dictionnaires* » dans : *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 23-37.
- TREMBLAY, Louise (1993). *Qualité de langue et discours journalistique. Définition et description linguistique*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 217 p.
- Corpus informatisés*

CEDROM-SNI (1998). *Le Monde* (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1997).

CEDROM-SNI (1998). *Le Devoir* (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1997).

CEDROM-SNI (2000). *Eureka Publications canadiennes et européennes* (1<sup>er</sup> janvier 1985 au 31 mai 2000).

REDON (1999). *L'atelier historique de la langue française. Le Dictionnaire historique de l'ancien langage français de Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye, Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière, Dictionnaire de l'Académie française, 4<sup>e</sup> éd., Dictionnaire de la langue française d'Émile Littré [cédérom].*